

un millier d'articles au lieu de 300 ou 400. Les Etats-Unis ont suivi la même ligne de conduite et maintenant le gouvernement canadien emboîte le pas et constitue également une commission du tarif. La commission consultative au Canada toutefois n'est pas purement une commission pour la fixation des droits. C'est une commission chargée de constater des faits. Elle fera toutes les constatations possible et les communiquera ensuite au ministre des Finances pour qu'il en tire parti et pour qu'il fasse de son mieux, après cela, pour assurer au pays un tarif douanier stable. Il existe certaines nécessités auxquelles la commission consultative du tarif devra porter attention. Entre autres, je mentionnerai les suivants: Il faut que nous ayons la précision en ce qui regarde les listes, le classement et les taux.

Le remaniement du tarif douanier au Canada devrait viser à unir l'Est et l'Ouest et à faire disparaître l'esprit de clocher dans les différentes parties du Dominion. Le nouveau tarif devrait tendre au développement de nos industries et c'est à ce point de vue surtout que nous avons besoin des connaissances des experts. Certains honorables membres demandent à quoi bon créer une commission du tarif? Nous ne pouvons pas nous assurer les services et les connaissances des experts. Or, nous pouvons dire que les investigations sont à la base de toutes les connaissances et du progrès. Il est en notre pouvoir de nous enquérir sur les faits, de les réduire en système et les exposer sous leur vrai jour; nous serons alors en mesure de les interpréter et de les appliquer en vue de l'inauguration d'une nouvelle politique fiscale. Un trait important de cette commission consultative du tarif c'est qu'elle servira à découvrir des faits; elle les trouvera et les communiquera au ministre des Finances et au Gouvernement. En tenant compte de ces faits nous connaîtrons mieux notre terrain d'action et nous pourrions mieux nous reconnaître pour établir un tarif satisfaisant au pays.

Il nous faudra déterminer une nouvelle classification et des tarifs nouveaux parce que, aujourd'hui, les procédés et produits de l'industrie sont fort compliqués afin de satisfaire les goûts d'un public difficile. Il est important d'étudier les lois douanières et leur effet sur le tarif; et cette commission consultative sera chargée des questions de cette nature. Il est aussi utile d'étudier les relations douanières entre le Canada et les pays étrangers, parce que cette question est importante au point de vue de nos relations avec les autres pays. La commission du tarif devra étudier le tarif de préférence, les traités com-

merciaux, les alliances économiques qui existent entre le Canada et les pays avec qui nous faisons du commerce. Elle devra agir de concert avec le département du Commerce; celui de l'Agriculture, celui des Finances et d'autres départements de la couronne et c'est par cette coopération qu'elle pourra mettre en lumière certains faits qui seront soumis au ministre des Finances et recevront son attention.

Un fait important de l'histoire canadienne c'est que, depuis 1878, nos tarifs ont été fréquemment modifiés. Les amendements au tarif se sont succédés. Nous en avons eu en 1871, 1872, 1873; nous en avons eu dans la période décennale de 1880 et dans celle de 1890 et cette politique "à tout hasard" ne vaut rien pour le pays. C'est pourquoi je suis d'avis que la formation d'une commission consultative du tarif est un pas dans la bonne voie et qu'elle se justifie quand on songe aux innombrables modifications du tarif qui ont eu lieu depuis vingt-cinq ou trente ans. Quand les changements au tarif sont trop nombreux, cela dérange les affaires, démoralise le commerce et, conséquemment, les industriels et les producteurs du pays ne peuvent pas profiter des mêmes chances.

M. CAHAN: Comment l'honorable député peut-il expliquer que la question de l'industrie des automobiles n'a pas été soumise à la commission consultative du tarif?

M. McINTOSH: Je croyais avoir traité cette question. Je puis dire en réponse qu'il n'existait, à mon sens, en l'esprit des ministres, aucun doute sur ce qui devait être fait touchant le régime douanier convenant aux automobiles. Je suis d'avis que la raison pour laquelle cette question n'a pas été soumise à la commission du tarif c'est que l'opinion publique et le ministère étaient d'avis de réduire le tarif immédiatement au lieu de soumettre la question à une commission douanière, de perdre du temps et de faire payer des millions de dollars au peuple.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: La raison pour laquelle on aurait dû renvoyer cette question à la commission, c'est que le premier ministre l'avait promis et qu'il avait confirmé cette promesse dans le discours du trône.

M. McINTOSH: Je n'ai pas compris cela, mais s'il a fait une promesse, il doit certainement avoir l'énergie qu'il faut pour la remplir.

M. CAHAN: S'il le pouvait.

M. McINTOSH: Je suis d'avis que le tarif sur les automobiles devait être réduit immédiatement. On aurait dû l'abaisser il y a un